



Philippe Emiel

Prestation de serment : 1992

Cabinet : PwC Société d'avocats

Mes Chères Consoeurs, mes Chers Confrères,

Je me présente à vos suffrages pour la troisième fois. J'ai déjà effectué deux mandats (de 2013 à 2018) en tant membre du Conseil de l'Ordre. Pendant ces deux mandats, j'étais principalement co-responsable du Tableau.

Plus d'un quart de siècle que j'exerce la profession d'avocat et celle-ci a beaucoup évoluée. Nous devons réfléchir et nous préparer aux évolutions / enjeux qui nous attendent. Ne pas subir mais anticiper. A défaut d'anticiper, nous deviendrions des spectateurs et non plus des acteurs du changement.

Que nous exerçons dans des structures importantes, dans des structures de plus petite taille, en individuel, sur une activité judiciaire ou de conseil, nous serons tous impactés, à des degrés divers, par les évolutions profondes qui sont déjà à nos portes. La question n'est pas de savoir si nous considérons ces évolutions comme un progrès ou une régression ; c'est d'en être conscients, de les maîtriser car elles s'imposeront à nous tous au quotidien dans l'exercice de notre profession d'avocat, qu'on le veuille ou non.

Si je me présente à vos suffrages, c'est parce que j'ai des idées et des convictions concernant ces enjeux et ces évolutions qui nous attendent. Voici mes convictions :

- **L'e-avocat** : Résultante de l'informatisation grandissante (accès à des bases de données de plus en plus nombreuses et de qualité, visio-conférence, multi-conférence téléphonique, e-data room, etc), l'avocat de demain deviendra de plus en plus un nomade. La pandémie du covid 19 n'a fait qu'accélérer la question du travail à distance et la pertinence économique de locaux surdimensionnés (charge d'exploitation la plus importante d'un cabinet) où chacun dispose de son bureau privatif. Le nécessaire corolaire de cette évolution sera de recréer un lien d'appartenance (sous une forme différente) à un cabinet « distant ». Avant la pandémie du covid 19 des projets e-worker étaient déjà une réalité dans certains cabinets.
- **La spécialisation** : La spécialisation est également une réalité dans les grandes structures. Elle s'imposera de plus en plus dans les structures plus petites. Le développement récent d'un nombre important de cabinets dits de niche en est la preuve.

- **La formation** : Métier de sachant, nous ne « valons » que par nos connaissances, notre savoir-faire et notre expérience. En conséquence, la formation se doit d'être l'une des pierres angulaires de notre profession.
- **Les futurs et les jeunes avocats** : A l'égard de ceux-ci, nous avons plusieurs devoirs inter-générationnels à assurer. Tout d'abord, leur transmettre notre savoir (comme nos aînés l'ont fait à notre égard): pas un savoir académique mais un savoir de praticiens de haute qualité leur permettant d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice de leur profession. Ensuite, assurer la régulation de notre profession afin qu'ils puissent vivre décemment de leur travail. Ceci implique un accès à notre profession en adéquation avec la consommation de droit constatée dans notre pays.
- **Nos honoraires** : A l'origine, prix de l'honneur, ceux-ci font l'objet de négociation de plus en plus féroce. Nous devons apprendre à les défendre plutôt que d'alimenter une guerre des prix « court-termiste » nous entraînant collectivement vers le bas et *de facto* vers une moindre qualité de nos conseils. Ce constat s'applique aux avocats exerçant une activité de conseil mais également à ceux assurant une mission de quasi-service public s'agissant de l'aide juridictionnelle.
- **La défense de LA profession du droit** : Nous devons défendre le périmètre de notre profession. D'autres professions empiètent trop souvent (et en toute impunité) sur nos champs de compétences. Notre profession ne doit pas non plus être le réceptacle de personnes (politiques ou autres) en manque d'attaches professionnelles.
- **Le lobbying** : Nous sommes l'une des professions les plus représentées en nombre dans les instances de pouvoir et celle qui est la moins entendue et défendue. Nous devons apprendre à communiquer et à nous faire entendre des Pouvoirs Publics.
- **L'Union** : Apprenons à vivre ensemble (avocats plaidant et avocats non plaidant), à dépasser nos différences et à parler d'une seule voix dans l'intérêt bien compris de notre profession dans son ensemble. C'est d'ailleurs dans cet esprit que je me présente à vos suffrages en binôme avec Madiha Khouili, avocate d'un cabinet judiciaire.

Voici ma vision du futur que je désire défendre en tant que membre du Conseil si vous votez pour moi.

Votre bien dévoué Confrère

Philippe Emiel